



N°9 - sept 2023 - Tous nos flashes sont visibles sur le site académique du SE UNSA [ici](#)

Sylvain GERVAIS responsable CONTRACTUELS
974@se-unsas.org
Tel : 06.92.24.99.14

Mon info **contractuels**

Le pacte, le socle : vous êtes concerné.e.s

Les textes sont parus cet été : travailler plus pour gagner plus ! Vous avez jusqu'au 1^{er} octobre pour vous positionner. Surtout, lisez bien la lettre de mission qui précise les contours et les obligations. Toute mission non réalisée sera complétée par une autre OU devra faire l'objet d'un remboursement. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous !

Je suis contractuel.le – je peux prétendre à la prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Des conditions limitatives mais on ne sait jamais !
On vous dit tout dans l'article

[Je me renseigne](#)

Vous étiez contractuel et vous avez réussi le concours

C'était une demande UNSA depuis longtemps : la reprise des activités professionnelles du privé à un meilleur taux. Voilà qui est fait. N'oubliez pas, vous aurez une date limite pour déposer votre dossier de reclassement. Nous pouvons vous aider à calculer votre ancienneté donc rapprochez-vous du SE-UNSA !

[Je lis l'article](#)

Augmentation du SMIC : quel impact sur mon contrat ?

On vous explique tout.

L'autre augmentation vient du point d'indice qui est passé de 4,85 à 4,92 au 1^{er} juillet. Donc une légère augmentation (pour rappel, l'indice majoré de votre fiche de paie doit être multiplié pour le point d'indice pour indiquer votre salaire brut : $EX\ 360 \times 4,92 = 1771,2$ € BRUT/mois)

[Impact du SMIC sur mon salaire](#)

Nous vous souhaitons une bonne reprise. N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous avez des questions sur votre poste ou votre contrat. 974@se-uns.org

